



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la
CAISSE REGIONALE du CREDIT AGRICOLE CHARENTE PERIGORD
en date du 28 janvier 2011.**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	5
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
COMPTE DE RESULTAT	8
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	9
BILAN ACTIF.....	10
BILAN PASSIF	11
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	14
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	17
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	17
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	<i>17</i>
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	<i>20</i>
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	<i>20</i>
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....</i>	<i>40</i>
1.5. <i>Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19).....</i>	<i>45</i>
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	46
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	<i>46</i>
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i>	<i>46</i>
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	<i>46</i>
2.4 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	<i>46</i>
2.5 <i>Participations non consolidées.....</i>	<i>46</i>
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	47
3.1. <i>Risque de crédit</i>	<i>47</i>
3.2. <i>Risque de marché.....</i>	<i>56</i>
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	<i>62</i>
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....</i>	<i>65</i>
3.5. <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>66</i>
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires.....</i>	<i>67</i>
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	69
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts.....</i>	<i>69</i>
4.2. <i>Commissions nettes.....</i>	<i>70</i>
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>70</i>
4.4. <i>Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>72</i>
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	<i>72</i>
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>73</i>
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>73</i>
4.8. <i>Coût du risque.....</i>	<i>74</i>
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>74</i>
4.10. <i>Impôts</i>	<i>75</i>
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>77</i>
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	78
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	78
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	<i>78</i>
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>78</i>
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	<i>80</i>
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>80</i>
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	<i>81</i>
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i>	<i>83</i>
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....</i>	<i>84</i>
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....</i>	<i>85</i>
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....</i>	<i>85</i>

6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	86
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	87
6.12.	<i>Immeubles de placement</i>	89
6.13.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	90
6.14.	<i>Provisions</i>	91
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	93
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	96
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	98
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	98
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	98
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	98
7.4.	<i>Autres avantages sociaux</i>	101
7.5.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	101
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	102
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	103
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	104
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	104
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	106
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010	111

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue la Boétie, qui détient elle-même 55,86% du capital de Crédit Agricole s.a. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,76 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 9 324 639 actions propres, soit 0,39%.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% du capital de la Caisse régionale de Charente Périgord sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

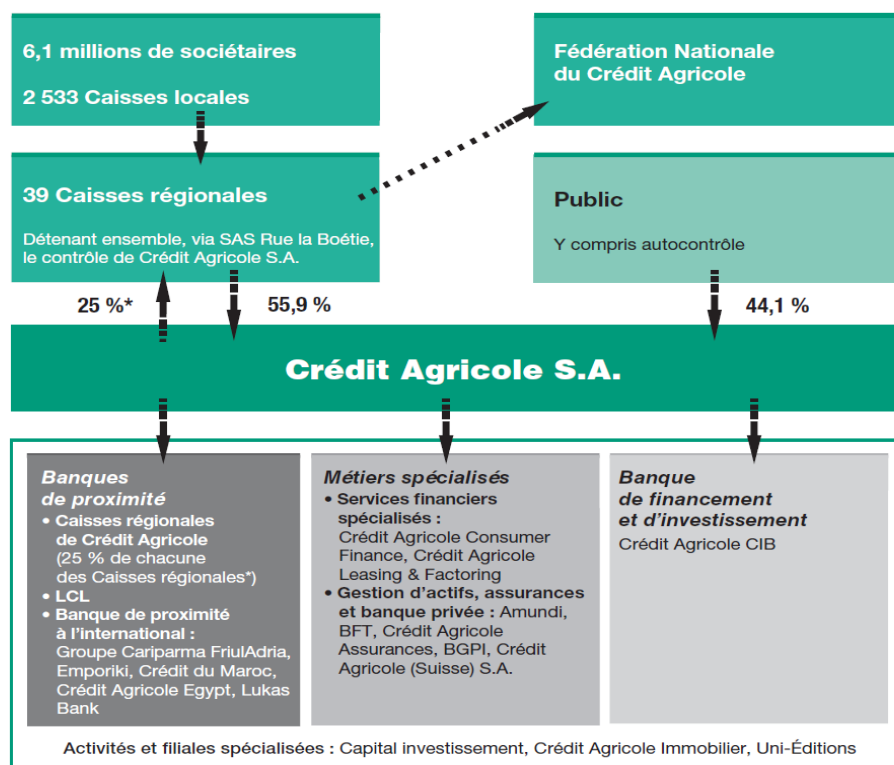
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole s.a. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole s.a. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

- Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. et centralisées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole s.a. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole s.a. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole s.a. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole s.a.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole s.a.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole s.a.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole s.a. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.a.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.a.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole s.a. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole s.a. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales affiliées à la Caisse régionale Charente Périgord

Les Caisses locales détiennent 36 903 298 parts sociales de la Caisse régionale Charente Périgord pour un montant de 56 462 milliers d'euros. Elles détiennent également au 31 décembre 2010 133 749 CCA acquis dans le cadre de la convention de liquidité pour un montant de 1 428 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31 décembre 2010 :

- les comptes-courants bloqués des Caisses locales dont le cumul des soldes s'établit à 110 310 milliers d'euros) ;
- les comptes courants ordinaires des Caisses locales ouverts dans les livres de la Caisse régionale dont le cumul des soldes s'établit à 25 885 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	253 634	290 603
Intérêts et charges assimilées	4.1	-131 432	-170 343
Commissions (produits)	4.2	116 216	114 847
Commissions (charges)	4.2	-15 542	-16 078
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 201	261
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	11 220	12 764
Produits des autres activités	4.5	5 728	1 616
Charges des autres activités	4.5	-2 957	-1 683
PRODUIT NET BANCAIRE		238 068	231 987
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.5	-124 057	-120 739
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 532	-6 761
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		107 479	104 487
Coût du risque	4.8	-18 113	-22 573
RESULTAT D'EXPLOITATION		89 366	81 914
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-21	-38
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		89 345	81 876
Impôts sur les bénéfices	4.10	-26 561	-23 602
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		62 784	58 274
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		62 784	58 274

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT
EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net part du groupe		62 784	58 274
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-2 327	118 499
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantage post emploi		-364	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe, hors entités mises en équivalence		-2 691	118 499
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe	4.11	-2 691	118 499
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		60 093	176 773
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		60 093	176 773

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

ACTIF	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	53 302	59 345
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	63 514	55 098
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	34 417	31 749
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	527 575	520 259
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	653 400	369 622
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	5 436 294	5 155 808
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 033	12 281
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	212 349	215 548
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	46 256	33 955
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	104 698	88 299
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.12	2 072	1 942
Immobilisations corporelles	6.13	48 495	50 111
Immobilisations incorporelles	6.13	1 793	1 934
Écarts d'acquisition			
Total de l'actif		7 194 198	6 595 951

BILAN PASSIF

PASSIF	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-3.2	6 891	7 577
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 423	22 896
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	3 480 247	3 885 924
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	1 799 657	1 613 230
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	727 229	12 125
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		27 961	20 840
Passifs d'impôts courants et différés (1)	6.10	19 224	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	121 990	84 044
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	14 175	22 656
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	71 389	74 071
TOTAL DETTES		6 286 186	5 743 363
Capitaux propres			
Capitaux propres part du groupe		908 012	852 588
Capital et réserves liées		307 901	302 327
Réserves consolidées		529 010	480 979
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		8 317	11 008
Résultat de l'exercice		62 784	58 274
Intérêts minoritaires			
Total du passif		7 194 198	6 595 951

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	177 714	124 275	-45	480 979	-107 491	10 737	686 169		686 169
Augmentation de capital	2 787						2 787		2 787
Variation des titres auto détenus			-2 404				-2 404		-2 404
Dividendes versés en 2009						-10 737	-10 737		0
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stocks options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					118 499		118 499		118 499
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2009						58 274	58 274		58 274
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2009	180 501	124 275	-2 449	480 979	11 008	58 274	852 588		852 588
Affectation du résultat 2009				48 126		-48 126	0		0
Effets du changement de méthode relatifs aux écarts actuariels (IAS19) (2)				-95			-95		-95
Capitaux propres au 1er janvier 2010	180 501	124 275	-2 449	529 010	11 008	10 148	852 493		852 493
Augmentation de capital	4 553						4 553		4 553
Variation des titres auto détenus			1 021				1 021		1 021
Dividendes versés en 2010						-10 148	-10 148		-10 148
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stocks options									
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires									
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-2 691		-2 691		-2 691
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2010						62 784	62 784		62 784
Autres variations									
Capitaux propres au 31 décembre 2010	185 054	124 275	-1 428	529 010	8 317	62 784	908 012		908 012

(1) réserves consolidés avant élimination des titres d'autocontrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

(2) les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2010	2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	89 345	81 876
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 622	6 843
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 288	25 255
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-256	131
Résultat net des activités de financement	3 197	3 899
Autres mouvements	18 435	-5 887
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	22 098	30 241
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-768 507	461 778
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-128 071	-322 661
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	688 767	-142 875
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	28 587	13 521
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-20 527	-21 734
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-199 751	-11 971
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-70 120	100 146
<i>Flux liés aux participations (1)</i>	+443	-21 888
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-3 949	-4 587
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-3 506	-26 475
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</i>	-5 595	-7 990
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</i>	-5 879	-17 893
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-11 474	-25 883
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-85 100	47 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	70 721	22 933
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	59 345	58 184
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	11 376	-35 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-14 379	70 721
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	53 302	59 345
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-67 681	11 376
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-85 100	47 788

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (Hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la caisse régionale du crédit agricole Charente Périgord s'élève à +443 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Acquisitions ou souscription de capital : -1 568 milliers d'euros (CTCAM : -447 milliers d'euros, CA INNOVE -88 milliers d'euros, SEECAP =-143 milliers d'euros , Sacam International = -890 milliers d'euros)

Encaissements suite cession : +714 milliers d'euros (SACAM FIRECA 521 milliers d'euros, SEECAP 125 milliers d'euros, ATTICA +64 milliers d'euros, SOCHER 4 milliers d'euros)

Variation sur CCA détenu par la caisse locales (convention de liquidité) = +1 297 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par l'entité à ses actionnaires, à hauteur de 10 148 milliers d'euros pour l'année 2010.

(3) Au cours de l'année 2010, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 2 605 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période. Ceci est notamment le cas pour la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 pour lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'est pas concernée.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

- Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

- Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, coûts de transaction inclus directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;

- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Afin de répondre à un besoin d'harmonisation l'ensemble des critères des entités du groupe le critère de durée a été modifié.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole Charente Périgord enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

- Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises, et les créances restructurées non douteuses.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

○ Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que les provisions sectorielles et les provisions pour dépréciation collectives. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux mais dont on a pu constater la dégradation depuis leur origine. Ce risque de crédit (hors filière viticulture et bovins lait et viandes) est calculé à partir des critères prudentiels dits "Bâle II" appliqués sur nos encours sains les plus dégradés avec une probabilité de défaut extrapolée intégrant notamment la durée moyenne constatée sur nos encours, et l'application du taux de pertes en cas de défaut.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres

absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

La Caisse régionale a également enregistré des provisions pour dépréciation collective (sectorielles) au titre de la viticulture Cognac, des vins du Bergeracois ainsi que des filières bovins lait et viande.

Ces modèles s'appuient sur la mesure du risque de crédit selon le dispositif Bâle II pour ces filières auxquelles, y a été adjoint la mise en place d'un stress scénario consistant à une dégradation des 2 notes de ces encours.

Des taux de pertes sont appliqués aux strates d'encours les plus dégradées identifiées selon des critères sectoriels croisés.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole s.a. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

- Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole s.a. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole s.a. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

- Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

- Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

- Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

- Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

- Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01 Janvier 2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Le principal impact de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31 Décembre 2009 est non significatif et présenté en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Charente Périgord a opté pour une externalisation auprès de compagnies d'assurance PREDICA et ADICAM. De ce fait, la Caisse régionale n'a pas de

provisions, autre qu'un reliquat au titre de régimes antérieurs, inscrites au passif de son bilan pour un montant non significatif. La Caisse régionale verse des cotisations à la compagnie d'assurance.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

- Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur

lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

- Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Charente Périgord suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation:

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre *	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

- Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole s.a. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

- Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

- Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

- Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

- **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été appelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Charente Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des 67 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques

CAISSES LOCALES	Part de CR	PRESIDENTS	CAISSES LOCALES	Part de CR	PRESIDENTS
AIGRE Avenue du 8 Mai 16140 AIGRE	1,49%	Monsieur Pascal DENIS	VILLEFRANCHE-MONTPON Place Clémenceau 24700 MONTPON	1,43%	Monsieur Marcel LESBEGUERIES
BAIGNES Place de l'Horloge 16360 BAIGNES	1,07%	Monsieur Bernard CELLOU	MUSSIDAN - VILLAMBLARD 17, rue Jean Jaures 24400 MUSSIDAN	1,64%	Monsieur Michel CAMPAGNAUD
BARBEZIEUX 40 Bld Chanzy 16300 BARBEZIEUX	3,70%	Monsieur Alain TESTAUD	NONTRON 14 Rue Carnot 24300 NONTRON	1,17%	Monsieur Michel COMBEAU
BLANZAC Route de Chalais 16250 BLANZAC	1,54%	Monsieur Eric BORDES	PIEGUT PLUVIERS 9, place de la République 24360 PIEGUT PLUVIERS	0,14%	Madame Danielle MARTIN
BROSSAC Place du champ de foire 16480 BROSSAC	0,20%	Monsieur Laurent ARSICAUD	TERRASSON Place Voltaire 24120 TERRASSON	1,60%	Madame Liliane ROUDIER
CHABANAIS Route d'Angoulême 16150 CHABANAIS	1,81%	Madame Joëlle MICHAUD	THIVIERS 5, rue Jules Theulier 24800 THIVIERS	1,46%	Madame Christine BORELLA
CHALAIS Route de Barbezieux 16210 CHALAIS	1,27%	Monsieur Jean-Paul LETARD	VERGT Grand rue 24380 VERGT	1,03%	Monsieur Jean-Paul MONTORIOLO
CHAMPAGNE MOUTON Le bourg 16420 CHAMPAGNE MOUTON	0,34%	Monsieur Didier CHAMBEAU	ST-CYPRIEN Rue Gambetta 24220 St CYPRIEN	0,54%	Monsieur Lucien GAREYTE
COGNAC 61-65, avenue Victor Hugo 16100 COGNAC	6,34%	Monsieur Christian VALTAUD	EYMET 44, Bld National 24500 EYMET	0,99%	Monsieur Yves BORDES
CONFOLENS Route d'Angoulême 16500 CONFOLENS	2,71%	Monsieur Jean-Louis LABIOCHE	DES CONFLUENTS Place Léopold Salme 24260 LE BUGUE	1,29%	Monsieur Jean-Pierre COLET

JARNAC 7, rue des Moines 16200 JARNAC	2,58%	Monsieur François RABY	EXCIDEUIL Place Bugeaud 24160 EXCIDEUIL	0,86%	Monsieur Philippe BOUJUT, président de la commission de gestion provisoire depuis le 29/05/2007
LA ROCHEFOUCAULD Bld du 11 Novembre 16110 LA ROCHEFOUCAULD	1,73%	Monsieur Jean-Paul PICHON	BEAUMONT Route de Villeréal 24440 BEAUMONT	0,81%	Monsieur Benoît FAYOL
MANSLE 29, rue Grange du Chapitre 16230 MANSLE	1,34%	Monsieur Daniel RENOLLEAU	MAREUIL Place du marché 24340 MAREUIL	0,87%	Madame Sylvie LABORIE
MONTBRON Place de l'Hôtel de ville 16220 MONTBRON	1,55%	Monsieur Francis TROUILLAUD	LA COUILLE Place Boyer Laveyssière 24450 LA COUILLE	1,18%	Monsieur Yves GAYOUT
MONTEMBOEUF Rue Laugierias 16310 MONTEMBOEUF	0,76%	Monsieur Sébastien DELAGE	LALINDE 40, rue Gabriel Péri 24150 LALINDE	0,89%	Monsieur Jean-Louis VINCENT
MONTMOREAU Route d'Angoulême 16190 MONTMOREAU	1,26%	Monsieur François JAUBERT	ST-ASTIER Rue Viviani 24110 St ASTIER	1,20%	Monsieur Guy DEBREGEAS
ROUILLAC Route de Jarnac 16170 ROUILLAC	1,99%	Monsieur Jean-Michel GUINDANT	ISSIGEAC Place de Peyrat 24560 ISSIGEAC	0,81%	Monsieur Jean-Alain CONSOLI
RUFFEC 28, rue de l'Hôpital 16700 RUFFEC	1,71%	Monsieur Bertrand FRADIN	LA FORCE Avenue des Ducs 24130 LA FORCE	0,73%	Monsieur Jean-Louis ESCURPEYRAT
ST-AMANT DE BOIXE Place du Docteur Feuillet 16330 MONTIGNAC S/ CHARENTE	0,96%	Monsieur Pierre-Vincent NIVET	VELINES 8, rue Eugène Tricoche 33220 PORT STE FOY	2,04%	Monsieur Ghislain PANTAROTTO
SEGNZAC Place de l'Eglise 16130 SEGNZAC	3,23%	Madame Colette LAURICHESSE	LANOUAILLE Route de St Yrieix 24270 LANOUAILLE	0,83%	Monsieur Philippe BOUJUT, président de la commission de gestion provisoire depuis le 29/05/2007
MAGNAC LAVALETTE Place des Halles 16320 VILLEBOIS LAVALETTE	1,52%	Madame Nadine MOREAU	SALIGNAC Place du Champs de Mars 24590 SALIGNAC	0,51%	Monsieur Didier CHASSAING
VILLEFAGNAN Place du Puits Gilbert 16240 VILLEFAGNAN	0,90%	Monsieur Théodore GASSELING	THENON 36 Rue de la 4 ^{ème} République 24210 THENON	0,54%	Monsieur Gaston GRAND
AUBETERRE ST-SEVERIN Rue St Jacques 16390 Aubeterre	0,26%	Madame Lucette TERRACOL	NEUVIC Place de l'Eglise 24190 NEUVIC	0,18%	Monsieur Philippe DUPONTEIL
ANGOUMOISINE 7, rue Jean Fougerat 16000 ANGOULEME	5,95%	Madame Annick DUPUIS	TRELISSAC 18, rue des Sauges 24750 TRELISSAC	0,59%	Monsieur Georges ROCHE

CHATEAUNEUF 1, Bld Gambetta 16120 CHATEAUNEUF	2,23%	Monsieur Claude PETINIOT	BASTIDES ET BESSEDE 21, Place d'armes 24170 BELVES	1,46%	Madame Sylvie DEJOS
ST-CLAUD CHASSENEUIL 18,Avenue de la République 16260 CHASSENEUIL	1,54%	Monsieur Arnold LOHUES	VERTEILLAC Place de la Mairie 24320 VERTEILLAC	0,73%	Monsieur Gérard PONS
SOYAUX 2, Rue de l'Epargne 16800 SOYAUX	0,41%	Monsieur Jean-Pierre TRANCHET	SIGOULES Avenue de la gare 24680 GARDONNE	1,63%	Monsieur Philippe BEYLAT
LA COURONNE 32 bis, Rue de la Libération 16400 LA COURONNE	0,45%	Monsieur Pierre CHEVALIER	ST-AULAYE Place du Champ de Foire 24410 ST-AULAYE	0,73%	Monsieur Pierre GENDREAU
HIERSAC Route d'Angoulême 16290 HIERSAC	0,86%	Monsieur Didier COUILLEBAUD	TOCANE Place des tilleuls 24350 TOCANE ST APRE	0,32%	Monsieur Michel LAGARDE
RUELLE Rue Joliot Curie 16600 MAGNAC s/ TOUVRE	0,72%	Monsieur Alain LAGARDE			
BERGERAC Place du Marché Couvert 24100 BERGERAC	7,10%	Monsieur Daniel DOILLON			
PERIGUEUX 5, rue Sirey 24000 PERIGUEUX	5,16%	Monsieur Claude LADOIRE			
RIBERAC 5-7, place Nationale 24600 RIBERAC	1,46%	Monsieur Jean-Claude NORBERT			
SARLAT 23, rue des Cordeliers 24200 SARLAT	2,19%	Madame Marie-Chantal GUEGUEN			
BRANTOME 8, place du marché 24310 BRANTOME	0,93%	Monsieur Jean-François LASMESURAS			
DAGLAN Quartier du pont 24250 DAGLAN	0,55%	Monsieur Philippe LAGARDE			
HAUTEFORT St Agnan d'Hautefort 24390 HAUTEFORT	0,82%	Monsieur Alain LARUE			
MONTIGNAC 1, Place Bertrand de Born 24290 MONTIGNAC	1,14%	Monsieur Maurice GAILLARD			

- **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

- **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés.

La Caisse régionale de Charente Périgord ne contrôle ou détient aucune entité de ce type.

- **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

- Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultats consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

- Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

Depuis le 1er janvier 2010, l'entité comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 95 milliers d'euros.

2. Périmètre de consolidation

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est constitué de la Caisse régionale de Charente Périgord et de ses 67 Caisses locales (Cf. liste en 1.4).

Le périmètre de consolidation n'a connu aucune évolution en 2010 tant en termes d'entité que de méthodes de consolidation. Il reste exclusivement constitué de la Caisse régionale et de ses Caisses locales.

Les entités du pôle immobilier de la Caisse régionale ne présentent pas un caractère significatif en terme d'activité, de contribution et de total bilan et ne sont de ce fait pas consolidées.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Néant

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est $\geq 20\%$ ou dont elles dépassent le seuil de 3% de la valeur nette total au bilan des titres de participation non consolidés sont les suivantes :

- SEECAP qui a une valeur au bilan de 924 milliers d'euros et dont le pourcentage de détention dans le capital est de 75,64%. Non intégration dans le périmètre de consolidation car le montant de la participation ainsi que l'incidence potentielle sur le résultat ou les capitaux propres sont non significatifs.
- CHARENTE PERIGORD EXPANSION qui a une valeur au bilan de 1 500 milliers d'euros et dont le pourcentage de détention dans le capital est de 100 %. Non intégration dans le périmètre de consolidation car le montant de la participation ainsi que l'incidence potentielle sur le résultat ou les capitaux propres sont non significatifs.
- CHARENTE PERIGORD IMMOBILIER qui a une valeur au bilan de 5 267 milliers d'euros et dont le pourcentage de détention dans le capital est de 100 %. Non intégration dans le périmètre de consolidation car le montant de la participation ainsi que l'incidence potentielle sur le résultat ou les capitaux propres sont non significatifs.
- SAS RUE DE LA BOETIE qui a une valeur au bilan de 371 434 milliers d'euros et dont le pourcentage de détention dans le capital est de 2,21%.

- SACAM DEVELOPPEMENT qui a une valeur au bilan de 19 285 milliers d'euros et dont le pourcentage de détention dans le capital est de 2,22%.
- SACAM INTERNATIONAL qui a une valeur au bilan de 17 539 milliers d'euros et dont le pourcentage de détention dans le capital est de 2,21%.

3. *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale de Charente Périgord est assurée par le service «Management des Risques» qui est rattaché à la Direction générale. Il a pour mission de déployer un dispositif de pilotage et de contrôle permanent des risques :

- conforme à la réglementation bancaire et aux normes internes du groupe Crédit Agricole ;
- de nature à donner au Conseil d'administration, à la Direction générale, à Crédit Agricole s.a. et aux autorités de tutelle l'assurance d'un degré raisonnable de maîtrise des risques, de sécurité et de régularité des opérations.

Le service «Management des Risques» est garant de l'exhaustivité, de la réalité et de la pertinence du dispositif de pilotage et de contrôle des risques de la Caisse régionale de Charente Périgord, ainsi que de sa mise en œuvre effective.

La description du dispositif de gestion des risques figure désormais dans le rapport de gestion, chapitre «gestion du risque», comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. *Risque de crédit*

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Les objectifs, la gestion, la méthodologie, le dispositif de surveillance ainsi que les mécanismes de réduction des risques sont détaillés dans le rapport de gestion, paragraphe « Gestion du risque – Risque de crédit ».

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	63 514	55 098
Instruments dérivés de couverture	34 417	31 749
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	58 447	70 156
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	12 411	14 961
Prêts et créances sur la clientèle	5 436 294	5 155 808
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	212 349	215 548
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	5 817 432	5 543 320
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	824 764	775 080
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	70 120	
Provisions - Engagements par signature	-1 374	-623
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	893 510	774 457
TOTAL Exposition nette	6 710 942	6 317 777

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	0				0
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	12 355				12 355
Institutions non établissements de crédit	887 890				887 890
Grandes entreprises	1 224 846	39 795	29 193	27 844	1 167 809
Clientèle de détail	3 432 715	92 426	50 035	29 283	3 353 397
Total*	5 557 806	132 221	79 228	57 127	5 421 451
Créances rattachées nettes					27 254
Valeurs nettes au bilan					5 448 705

*Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 20 998 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	149				149
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	14 876				14 876
Institutions non établissements de crédit	802 429	407	143		802 286
Grandes entreprises	1 212 618	34 577	29 406	11 799	1 171 413
Clientèle de détail	3 224 166	82 420	43 301	35 264	3 145 601
Total*	5 254 238	117 404	72 850	47 063	5 134 325
Créances rattachées nettes					36 444
Valeurs nettes au bilan					5 170 769

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 22 966 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	192 669	161 009
Grandes entreprises	254 135	251 888
Clientèle de détail	377 960	362 183
Total	824 764	775 080
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 343	1 010
Grandes entreprises	31 229	26 071
Clientèle de détail	48 475	35 973
Total	81 047	63 054

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	106	2
Institutions non établissements de crédit	17 025	5 707
Grandes entreprises	362 049	268 796
Clientèle de détail	1 414 641	1 334 409
Total	1 793 817	1 608 914
Dettes rattachées	5 840	4 316
Valeur au bilan	1 799 661	1 613 230

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	5 526 764	129 848	78 253	57 127	5 391 384
Autres pays de l'UE	22 605	1 488	568		22 037
Autres pays d'Europe	796	76	24		772
Amérique du Nord	2 449	496	276		2 173
Amériques Centrale et du Sud	801				801
Afrique et Moyen Orient	2 712	1			2 712
Asie et Océanie (hors Japon)	1 679	312	107		1 572
Japon					
Non ventilé					
Total	5 557 806	132 221	79 228	57 127	5 421 451
Créances rattachées nettes					27 254
Valeurs au bilan					5 448 705

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 20 998 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	5 223 120	115 434	71 964	47 063	5 104 093
Autres pays de l'UE	23 295	1325	560		22 735
Autres pays d'Europe	863	68	35		828
Amérique du Nord	1 766	441	252		1 514
Amériques Centrale et du Sud	748	0	0		748
Afrique et Moyen Orient	2 187	0	0		2 187
Asie et Océanie (hors Japon)	2 250	136	39		2 211
Japon	9	0	0		9
Non ventilé					
Total	5 254 238	117 404	72 850	47 063	5 134 325
Créances rattachées nettes					36 444
Valeurs au bilan					5 170 769

Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 22 966 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	824 078	773 509
Autres pays de l'UE	424	997
Autres pays d'Europe	113	111
Amérique du Nord	24	29
Amériques Centrale et du Sud	11	6
Afrique et Moyen Orient	91	408
Asie et Océanie (hors Japon)	22	20
Japon	1	
Total	824 764	775 080
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	81 047	63 054
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	81 047	63 054

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	1 771 834	1 572 753
Autres pays de l'UE	16 712	14 777
Autres pays d'Europe	772	591
Amérique du Nord	2 387	2 373
Amériques Centrale et du Sud	157	152
Afrique et Moyen Orient	872	893
Asie et Océanie (hors Japon)	1 007	786
Japon	80	27
Organismes supra-nationaux		
Total	1 793 821	1 608 914
Dettes rattachées	5 840	4 316
Valeur au bilan	1 799 661	1 613 230

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2010					Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31/12/2010	31/12/2010	
	Arriérés de paiement				Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés					Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	< 90 jours	> 90 jours - 180 jours	> 180 jours - 1 an	> 1 an						
(En milliers d'euros)										
Instruments de capitaux propres						12 044		-5 324		
Instruments de dettes (1)										
<i>Administrations centrales</i>										
<i>Banques centrales</i>										
<i>Etablissement de crédit</i>										
<i>Institution non établissement de crédit</i>										
<i>Grandes entreprises</i>										
<i>Clientèle de détail</i>										
Prêts et avances (2)										
<i>Administrations centrales</i>										
<i>Banques centrales</i>										
<i>Etablissement de crédit</i>										
<i>Institution non établissement de crédit</i>	86 364	1 735				88 099			88 088	
<i>Grandes entreprises</i>	31 215					31 215	10 602	-58 533	17 661	
<i>Clientèle de détail</i>	61 341	19	525			61 885	42 391	-88 332	86 555	
Autres actifs financiers										
Total (1) + (2)	178 920	1 754	525			181 199	65 037	-152 189	192 304	

	31/12/2009				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés	31/12/2009
	Arriérés de paiement						
(En milliers d'euros)	< 90 jours	> 90 jours - 180 jours	> 180 jours - 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						13 861	- 5 810
Instruments de dettes (1)							
<i>Administrations centrales (1)</i>							
<i>Banques centrales (1)</i>							
<i>Etablissement de crédit</i>							
<i>Institution non établissement de crédit</i>							
<i>Grandes entreprises</i>							
<i>Clientèle de détail</i>							
Prêts et avances (2)							
<i>Administrations centrales (1)</i>							
<i>Banques centrales (1)</i>							
<i>Etablissement de crédit</i>							
<i>Institution non établissement de crédit</i>	10 360	40			10 400	264	-143
<i>Grandes entreprises</i>	25 144	42			25 186	5 171	-42 835
<i>Clientèle de détail</i>	78 486	247			78 733	39 119	-88 906
Autres actifs financiers							
Total (1) + (2)	113 990	329			114 319	44 554	-131 884

(1) dans les annexes consolidés au 31 Décembre 2009, les administrations centrales et les banques centrales étaient présentées en cumulé sur la même ligne.

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	11 689	19 244	6 450	10 267
Risques sur les autres contreparties	4 969	8 179		
Total	16 658	27 423	6 450	10 267
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	16 749	26 333	8 345	10 267
- dérivés actions et sur indices	-91	1 090	-1 895	
- dérivés de crédit				
Total				
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation				
Total après effets des accords de compensation	16 658	27 423	6 450	10 267

Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le dispositif de surveillance, la méthodologie de mesure ainsi que d'encadrement des risques, et enfin l'exposition sont détaillés dans le rapport de gestion, paragraphe « Gestion du risque – Risque de marchés ».

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>								
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 099	11 100	21 218	34 417	31 749
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
- Opérations fermes de change								
- Options de changes								
<u>Autres instruments :</u>								
- Dérivés sur actions et indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total				2 099	11 100	21 218	34 417	31 749
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				2 099	11 100	21 218	34 417	31 749

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt :								
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 922	14 600	901	17 423	
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :								
- Opérations fermes de change								
- Options de changes								
Autres instruments :								
- Dérivés sur actions et indices boursiers								
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total				1 922	14 600	901	17 423	
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				1 922	14 600	901	17 423	

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>								
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				30	820	4 506	5 356	4351
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					30		30	14
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
- Opérations fermes de change								
- Options de changes								
<u>Autres instruments :</u>								
- Dérivés sur actions et indices boursiers				1 169			1 169	809
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total				1 199	850	4 506	6 555	5 174
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				1 199	850	4 506	6 555	5 174

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>								
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				618	619	4 364	5 601	5668
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					30		30	14
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
- Opérations fermes de change								
- Options de changes								
<u>Autres instruments :</u>								
- Dérivés sur actions et indices boursiers				1 260			1 260	1 895
- Dérivés sur métaux précieux								
- Dérivés sur produits de base								
- Dérivés de crédits								
- Autres								
Sous total				1 878	649	4 364	6 891	7577
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan				1 878	649	4 364	6 891	7577

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	1 591 450	1 832 513
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 585 380	1 830 257
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	6 070	2 256
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>		2 264
. Opérations fermes de change		
. Options de change		2 264
<u>Autres instruments :</u>	53 535	30 600
. Dérivés sur actions & indices boursiers	53 535	30 600
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 644 985	1 865 377
. Opérations de change à terme	14 335	18 804
Total Notionnel	1 659 320	1 884 181

Risque de change

Le risque de change est détaillé dans le rapport de gestion dans le paragraphe « gestion du risque ».

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 191 216	7 191 216	6 593 415	6 593 415
Autres devises de l'UE	542	542		
USD	1 730	1 730	1 919	1 919
JPY	555	555	481	481
Autres devises	155	155	136	136
Total bilan	7 194 198	7 194 198	6 595 951	6 595 951

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission (hors dettes rattachées)

Seules des dettes subordonnées à durée déterminée en euros et à taux fixe ont été émises en 2010 pour un total de 71 170 milliers d'euros contre 73 776 milliers d'euros en 2009.

Dettes subordonnées à durée déterminée :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
EUR		
. Taux fixe	71 170	73 776
. Taux variable		

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	82 979	151 184	296 576	115 496	646 235
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	577 284	671 328	1 927 689	2 369 150	5 545 451
Total	660 263	822 512	2 224 265	2 484 646	6 191 686
Créances rattachées nettes					44 873
Provisions					-146 865
Valeurs nettes au bilan					6 089 694

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	81 313	18 454	204 589	58 774	636 133
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	781 169	652 013	1 748 786	2 057 394	5 239 362
Total	862 482	670 467	1 953 375	2 116 168	5 602 495
Créances rattachées nettes					54 819
Provisions					- 131 884
Valeurs nettes au bilan					5 525 430

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	672 787	798 055	1 133 800	870 068	3 474 710
Dettes envers la clientèle	1 668 520	45 637	73 466	6 198	1 793 821
Total	2 341 307	843 692	1 207 266	876 266	5 268 531
Dettes Rattachées					11 377
Valeur au bilan					5 279 908

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	814 967	979 647	1 190 478	895 088	3 880 180
Dettes envers la clientèle	1 507 898	34 128	65 801	1 087	1 608 914
Total	2 322 865	1 013 775	1 256 279	896 175	5 489 094
Dettes Rattachées					10 060
Valeur au bilan					5 499 154

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	188	396			584
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	333 317	284 966	87 372	19 916	725 571
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	333 505	285 362	87 372	19 916	726 155
Dettes rattachées					1 074
Valeur au bilan					727 229
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			9 147	62 023	71 170
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total			9 147	62 023	71 170
Dettes rattachées					219
Valeur au bilan					71 389

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	342	332			674
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	11 122	300			11 422
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	11 464	632			12 096
Dettes rattachées					29
Valeur au bilan					12 125
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		2 600	9 147	62 029	73 776
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total		2 600	9 147	62 029	73 776
Dettes rattachées					295
Valeur au bilan					74 071

Garanties financières en risque données par maturité

La Caisse régionale n'a pas de montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché		Montant Notionnel	Valeur de marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	34 417	17 423	1 361 708	31 749	22 896	1 677 667
Taux d'intérêt	34 417	17 423	1 361 708	31 749	22 896	1 677 667
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	34 417	17 423	1 361 708	31 749	22 896	1 677 667

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

Les objectifs, la gestion, la méthodologie ainsi que l'assurance et la couverture du risque sont détaillés dans le rapport de gestion.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudeniels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31 Décembre 2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31 Décembre 2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31 Décembre 2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tiers 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tiers 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tiers 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tiers 1 et du tiers 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tiers 1)	455 276	421 535
Fonds propres complémentaires (tiers 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (tiers 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurances (si concerné)		
Total des fonds propres prudentiels	455 276	421 535

En application de la réglementation, la Caisse régionale Charente Périgord doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, la Caisse régionale Charente Périgord a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 897	7 824
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 536	19 858
Sur opérations avec la clientèle (3)	205 222	215 204
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	130	2 279
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 192	8 663
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	15 644	36 744
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	13	31
Produits d'intérêts (1) (2)	253 634	290 603
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 422	-7 134
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-92 548	-116 621
Sur opérations avec la clientèle	-9 899	-8 937
Sur dettes représentées par un titre	-3 016	-700
Sur dettes subordonnées	-3 197	-3 899
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-16 328	-33 052
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-22	
Charges d'intérêts	-131 432	-170 343

(1) Dont 3 502 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 3 858 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(2) Dont 4 937 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'état au 31 décembre 2010 contre 4 899 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(3) dont frais de dossiers des prêts à la clientèle reclassés dans cette rubrique et étalée sur la durée de vie des prêts pour 347 milliers d'euros.

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	510	-2	508	430	-19	411
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 398	-6 600	7 798	13 332	-10 812	2 520
Sur opérations avec la clientèle (1)	34 796	-606	34 190	37 252	-231	37 021
Sur opérations sur titres		-36				
Sur opérations de change	127		127	129		129
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 621	-1 287	334	1 537	-1 011	526
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	62 139	-6 937	55 202	59 634	-3 979	55 655
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 625	-74	2 551	2 533	-26	2 507
Produits nets des commissions	116 216	-15 542	100 674	114 847	-16 078	98 769

(1) Les commissions relatives aux frais de dossiers des prêts à la clientèle ont été reclassées en produits d'intérêts. Elles s'élevaient à 2 898 milliers d'euros avant reclassement en 2010 et à 2 260 milliers d'euros en 2009.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-55	-3 623
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	1 614	3 689
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	-358	195
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 201	261

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 724	- 1 724	0
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	1 003	-721	282
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>	721	-1 003	-282
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	74 656	-74 656	
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	32 623	-41 993	-9 370
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	42 033	-32 663	9 370
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Total résultat de la comptabilité de couverture	76 380	-76 380	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	310	310	0
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	310	9	301
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>		301	-301
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 246	7 246	0
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	309	6 396	-6 087
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	6 937	850	6 087
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Total résultat de la comptabilité de couverture	7 556	7 556	0

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus	12 911	15 308
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*	1 487	1 050
Dépréciation durable (titres de capitaux propres) (1)	-80	-3 568
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-3 098	-26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	11 220	12 764

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

(1) En 2010, les dépréciations durables concernent les titres de participation Semapex (2 milliers d'euros), Sofindi (4 milliers d'euros). Le solde 74 milliers d'euros a été constitué sur le portefeuille OPCVM.

En 2009, les dépréciations durables concernent les titres de participation Semapex (-14 milliers d'euros), Semgava (2 milliers d'euros), Charente Périgord Immobilier (781 milliers d'euros). Le solde -2 771 milliers d'euros a été constitué sur le portefeuille OPCVM.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	110	284
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	252	-102
Autres produits (charges) nets (1)	2 409	-249
Produits (charges) des autres activités	2 771	-67

(1) Impact dotations reprises des provisions de passif pour risques opérationnels +3 116 milliers d'euros (dont reprises CNASEA + 2 750 milliers d'euros), Quote part des opérations faites en commun - 1 029 milliers d'euros, Divers + 322 milliers d'euros.

4.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charges de personnel	-75 398	-76 387
Impôts et taxes	-5 167	-4 496
Services extérieurs et autres charges	-43 492	-39 856
Charges d'exploitation	-124 057	-120 739

Le projet Nice induit comptablement un transfert de 3 450 milliers d'euros de la rubrique charges de personnel à la rubrique frais administratifs services extérieurs en 2010

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Charente Périgord. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2010			2009
	ERNST & YOUNG	KPMG Audit	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	82	164	162
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	30		30	
Total	112	82	194	162

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	-6 532	-6 761
- Immobilisation corporelles	-6 487	-5 755
- Immobilisation incorporelles	-45	-273
Dotations aux provisions pour dépréciation		
- Immobilisation corporelles		
- Immobilisation incorporelles		
Total	-6 532	-6 761

4.8. Coût du risque

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-66 772	-48 951
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-64 588	-48 460
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	-2	-8
Engagements par signature	-999	-283
Risques et charges	-1 183	-200
Reprises de provisions et de dépréciations	47 638	24 836
Prêts et créances	40 962	23 141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Comptes de régularisation et actifs divers	29	48
Engagements par signature	248	386
Risques et charges	6 399	1 261
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-19 134	-24 115
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-770	-628
Récupérations sur prêts et créances amorties	2 003	2 391
Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Décotes sur crédits restructurés	-129	-42
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-83	-179
Coût du risque	-18 113	-22 573

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-21	-38
Plus-values de cession	14	22
Moins-values de cession	-35	-60
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes sur autres actifs	-21	-38

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charge d'impôt courant	-28 320	-26 049
Charge d'impôt différé	1 759	2 447
Charge d'impôt de la période	-26 561	-23 602

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	89 345	34,43%	30 761
Dividende régime mère fille	-11 674		-4 019
Effet des différences permanentes			15
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-136
Effet des autres éléments			-60
Taux et charge effectif d'impôt		29,73%	26 561

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

Total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 224 milliers d'euros.

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	81 876	34,43%	28 190
Dividende régime mère fille	-11 482		-3 953
Effet des différences permanentes			-442
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires.			
Effet de l'imposition à taux réduit			-229
Effet des autres éléments			36
Taux et charge effectif d'impôt		24,08%	23 602

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts

	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		118 499		118 499	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Variations des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du groupe)	0	118 499		118 499	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)					
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	118 499		118 499	0
Variation de juste valeur		-2 327	-364	-2 691	
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Variations des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du groupe)		-2 327	-364	-2 691	
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)		-2 327	-364	-2 691	

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut	-1 993	121 182
Impôt	-698	-2 683
Total net	-2 691	118 499

5. Informations sectorielles

L'intégralité de l'activité de la Caisse régionale de Charente Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique: le secteur «Banque de proximité en France».

Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique sont non applicables

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	43 046		48 477	
Banques centrales	10 256		10 868	
Valeur au bilan	53 302		59 345	

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 555	5 174
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	56 959	49 924
Juste valeur au bilan	63 514	55 098
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	6 555	5 174
Juste valeur au bilan	6 555	5 174

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	56 959	49 924
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	56 959	49 924
- Actions et autres titres à revenu variable		
Juste valeur au bilan	56 959	49 924

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 891	7 577
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Valeur au bilan	6 891	7 577

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	6 891	7 577
Juste valeur au bilan	6 891	7 577

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2010			31/12/2009		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	58 447	2 724	247	70 156	2 065	
Actions et autres titres à revenu variable	41 677	6 592	29	31 233	3 340	
Titres de participation non consolidés	427 451	7 799	4 784	418 870	7 359	356
Créances disponibles à la vente						
Total des titres disponibles à la vente	527 575	17 115	5 060	520 259	13 849	356
Total des créances disponibles à la vente						
Créances rattachées (2)						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	527 575	17 115	5 060	520 259	13 849	356
Impôts		3 471	97		2 485	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propre sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	527 575	13 644	4 963	520 259	11 364	356

(1) Le stock total de dépréciations durables s'établit à 5 324 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 810 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées; les montants publiés au 31 Décembre 2009 ont été reclassés en conséquence.

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	7 589	7 266
<i>Dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	3 028	288
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	837	1 511
Titres non cotés sur un marché actif	3 929	6 099
Autres prêts et créances		
Total	12 355	14 876
Créances rattachées	56	85
Dépréciations		
Valeur nette	12 411	14 961
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 818	11 753
Comptes et avances à terme (1)	610 113	315 545
Prêts subordonnés	15 900	15 900
Titres non cotés sur un marché actif	5 049	5 059
Total	633 880	348 257
Créances rattachées	7 109	6 404
Dépréciations		
Valeur nette	640 989	354 661
Valeur nette au bilan	653 400	369 622

(1) cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole s.A. dans le cadre des Relations Financières Internes. Ainsi les prêts en blanc ont augmentés de 288 millions d'euros entre 2009 et 2010.

Prêts et créances sur la clientèle

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	10 936	7 950
Autres concours à la clientèle (1)	5 353 599	5 064 427
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	43 000	43 000
Titres non cotés sur un marché actif	1 818	1 818
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	107 972	98 940
Comptes ordinaires débiteurs	28 126	23 227
Total	5 545 451	5 239 362
Créances rattachées	37 708	48 330
Dépréciations	-146 865	-131 884
Valeurs nettes au bilan	5 436 294	5 155 808
Opérations de crédit bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total		0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan		0
Total	5 436 294	5 155 808

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a apporté 1 582 389 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 427 810 milliers d'euros en 2009. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a apporté :

- 954 755 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.a. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 896 358 milliers d'euros en 2009;
- 290 572 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.a. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 330 785 milliers d'euros en 2009 ;
- 199 920 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.a.. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 144 087 milliers d'euros en 2009 ;
- 136 253 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole s.a. dans le cadre du refinancement auprès de la CACB (Crédit agricole Covered Bonds), contre 56 570 milliers d'euros en 2009 ;
- 889 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole s.a. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur établissements de crédit							
Sur créances clientèle	131 884		66 222	-51 241			146 865
* dont provisions collectives	47 063		27 099	-17 035			57 127
Sur opérations de crédit-bail							
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Sur actifs disponibles à la vente	5 810		80	-566			5 324
Sur autres actifs	387		2	-29			360
Total des dépréciations sur l'actif	138 081		66 304	-51 836			152 549

(en milliers d'euros)	01/01/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur établissements de crédit							
Sur créances clientèle	114 309		50 408	-32 833			131 884
* dont provisions collectives	37 550		10 990	-1 477			47 063
Sur opérations de crédit-bail							
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance							
Sur actifs disponibles à la vente	3 106		3 568	-864			5 810
Sur autres actifs	427		8	-48			387
Total des dépréciations sur l'actif	117 842		53 984	-33 745			138 081

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 757	7 991
<i>Dont comptes ordinaires créditeurs sains</i>	514	398
<i>Dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	6 757	7 991
Dettes rattachées	4	14
Valeur au bilan	6 761	8 005
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	73 013	267
Comptes et avances à terme	3 394 840	3 871 922
Total	3 467 953	3 872 189
Dettes rattachées	5 533	5 730
Valeur au bilan	3 473 486	3 877 919
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 480 247	3 885 924

Dettes envers la clientèle

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 598 487	1 464 841
Comptes d'épargne à régime spécial	16 478	16 562
Autres dettes envers la clientèle (1)	178 852	127 511
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 793 821	1 608 914
Dettes rattachées	5 840	4 316
Valeur au bilan	1 799 657	1 613 230

(1) les dépôts de garanties liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne « Crédeurs divers » de la rubrique « Comptes de régularisation passif » (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne « Autres dettes envers la clientèle ». Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 4 milliers d'euros au 31 Décembre 2010 et à 5 milliers d'euros au 31 Décembre 2009.

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	7 712	7 741
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 637	207 807
Total	212 349	215 548
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	212 349	215 548

(1) les créances rattachées ne sont plus isolées, les montants publiés au 31 Décembre 2009 ont été reclassés en conséquence.

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	584	674
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	725 571	11 422
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	726 155	12 096
Dettes rattachées	1 074	29
Valeur au bilan	727 229	12 125
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	71 170	73 776
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	71 170	73 776
Dettes rattachées	219	295
Valeur au bilan	71 389	74 071

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	13 112	3 066
Impôts différés	33 144	30 889
Total actifs d'impôts courants et différés	46 256	33 955
Impôts courants		
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	0	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

Impôts différés (en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	34 306	14	31 927	21
Charges à payer non déductibles	648	14	950	21
Provisions pour risques et charges non déductibles	23 033		20 354	
Autres différences temporaires	10 625		10 623	
Impôts différés / Réserves latentes	0	224	0	720
Actifs disponibles à la vente		224		720
Couvertures de flux de trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat	8 244	9 168	4 988	5 285
Effet des compensations	-9 406	-9 406	-6 026	-6 026
Total impôt différé	33 144	0	30 889	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Autres actifs	51 786	40 761
Comptes de stocks et emplois divers		16
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers (1)	48 534	38 283
Comptes de règlements	3 252	2 462
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	52 912	47 538
Comptes d'encaissement et de transfert	20 999	16 397
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	12	13
Produits à recevoir	27 637	28 193
Charges constatés d'avance	2 951	2 793
Autres comptes de régularisation	1 313	142
Valeur nette au bilan	104 698	88 299

(1) La progression de 10 251 milliers d'euros du poste débiteurs divers est due essentiellement aux produits liés au PTZ (prime à recevoir de l'état et étalement de l'IS) 4 409 milliers d'euros, acompte aux fournisseurs 2 665 milliers d'euros.

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	33 899	32 235
Comptes de règlements	1 108	955
Créditeurs divers (3)	27 832	28 438
Versement restant à effectuer sur titres	4 959	2 837
Autres		5
Comptes de régularisation	88 091	51 809
Comptes d'encaissement et de transfert (2) (4)	14 786	3 195
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	32 577	23 050
Charges à payer	40 320	25 440
Autres comptes de régularisation	408	124
Valeur au bilan	121 990	84 044

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en nets.

(3) les dépôts de garanties liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne « créditeurs divers » ont été réaffectés à la ligne « autres dettes envers la clientèle » de la rubrique « dettes envers la clientèle » (note 6.7). Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 4 milliers d'euros au 31 Décembre 2010 et à 5 milliers d'euros au 31 Décembre 2009.

(4) Les comptes de transferts Casa (remontée de l'épargne centralisée à Casa) sont créditeurs au 31 Décembre 2010 pour 9 582 milliers d'euros alors qu'ils étaient débiteurs au 31 Décembre 2009.

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres Mouvements	Solde 31/12/2010
Immeubles de placement						
Valeur brute	3 448		1 235	-373		4 310
Amortissements et provisions	-1 506		-90	205	-847	-2 238
Valeur nette au bilan	1 942		1 145	-168	-847	2 072

(Y compris Immeubles de placement donnés en location simple)

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres Mouvements	Solde 31/12/2009
Immeubles de placement						
Valeur brute	3 569			-336	215	3 448
Amortissements et provisions	-1 589			-82	165	-1 506
Valeur nette au bilan	1 980			-418	380	1 942

(Y compris Immeubles de placement donnés en location simple)

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 072 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 942 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12//2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	121 152		3 911	-5 478		-94	119 491
Amortissements & Provisions	-71 041		-6 487	5 591		941	-70 996
Valeur nette au bilan	50 111		-2 576	113		847	48 495
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 009		128	-4 664			6 473
Amortissements & Provisions	-9 075		-45	4 440			-4 680
Valeur nette au bilan	1 934		83	-224			1 793

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	120 130		4 160	-2 922		-215	121 152
Amortissements & Provisions	-67 670		-6 488	3 281		-165	-71 041
Valeur nette au bilan	52 460		-2 328	359		-380	50 111
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 064			-55			11 009
Amortissements & Provisions	-8 887		-273	85			-9 075
Valeur nette au bilan	2 177		-273	30			1 934

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	7 434		1 671		-2 810			6 295
Risques d'exécution des engagements par signature	623		999		-248			1 374
Risques opérationnels	7 097		1 139	-3 655	-1 261			3 320
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 545		906	-777	-99			1 575
Litiges divers	2 442		338		-1 557			1 223
Autres risques (2)	3 515		3 636	-2 539	-4 224			388
Provisions	22 656		8 689	-6 971	-10 199			14 175

(1) Dont 854 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 721 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) La reprise nette constatée sur l'exercice est due essentielle à la cession d'une ligne de titre d'investissement (BMTN Selecta 2) qui faisait l'objet d'une provision qui a été reprise suite à la cession de ce titre (reprise nette totale de 3,3 millions d'euros sur l'exercice).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	7 647		1 572		-1 785			7 434
Risques d'exécution des engagements par signature	726		283		-386			623
Risques opérationnels	7 044		446	-187	-206			7 097
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 578		797	-826	-4			1 545
Litiges divers	2 633		145	-12	-324			2 442
Autres risques	4 755		289	-344	-1 185			3 515
Provisions	24 383		3 532	-1 388	-3 871			22 656

(1) Dont 976 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et dont 569 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	310 675	248 292
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	272 716	273 890
Ancienneté de plus de 10 ans	232 363	242 213
Total plans d'épargne-logement	815 754	764 395
Total comptes épargne-logement	189 141	197 570
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 004 895	961 965

L'ancienneté est conformément au CRC 2007-01 du 14 Décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur la base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne logement :	9 124	11 644
Comptes épargne logement :	35 902	41 007
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	45 026	52 651

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	562
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	728	792
Ancienneté de plus de 10 ans	4 357	2 113
Total plans d'épargne logement	5 085	3 467
Total comptes épargne logement	1 210	3 967
Total provision au titre des contrats épargne logement	6 295	7 434

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne logement :	3 467	1 618		5 085
Comptes épargne logement :	3 967	53	2 810	1 210
Total provision au titre des contrats épargne logement	7 434	1 618	2 757	6 295

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

- Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	25 913 293			25 913 293
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Crédit Agricole s.a.	15 704 193			15 704 193
Parts sociales	92 666 318			95 661 864
Dont 67 Caisses Locales	92 666 137	9 977 094	6 981 548	95 661 683
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Crédit Agricole s.a.	1			1
TOTAL	118 579 611	9 977 094	6 981 548	121 575 157

- Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

- Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Caisse régional de Charente Périgord a proposé un dividende net par part sociale de 0,26 euros par CCA, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale de la CR
	Montant Net	Montant Net
2007	6 737	2 084
2008	6 478	2 146
2009	6 478	2 196
Prévu 2010	6 737	1 908

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 148 milliers d'euros en 2010 (Caisses locales et Caisse régionale).

- Affectations du résultat et fixation du dividende de la Caisse Régionale 2010

Intérêts aux parts sociales des Caisses Locales et dividendes aux CCA CR.

En milliers d'euros	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
Résultat comptable après IS			
Bénéfice	55 650		
Total à affecter :	55 650		
Affectation			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 908
Rémunération des CCA détenus par CASA			4 083
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 654
Réserve légale		35 253	
Autres réserves		11 751	
TOTAUX	55 650	47 004	8 646

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord du 29 Mars 2011.

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		53 302				53 302
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		735	6 268	23 343	33 168	63 514
Instruments dérivés de couverture			2 099	11 100	21 218	34 417
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	469 163				58 412	527 575
Prêts et créances sur les établissements de crédit (2)	5 049	90 144	151 184	296 576	110 447	653 400
Prêts et créances sur la clientèle (3)	1 818	560 977	658 732	1 891 342	2 324 055	5 436 924
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		21	352	9 721	-61	10 033
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		5 807	21 657	129 584	55 301	212 349
Total actifs financiers par échéance	476 030	710 986	840 292	2 361 666	2 602 540	6 991 514
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1 705	173	649	4 364	6 891
Instruments dérivés de couverture		989	933	14 600	901	17 423
Dettes envers les établissements de crédit		678 324	798 055	1 133 800	870 068	3 480 247
Dettes envers la clientèle		1 674 360	45 637	73 462	6 198	1 799 657
Dettes représentées par un titre		334 579	285 362	87 372	19 916	727 229
Dettes subordonnées		219		9 147	62 023	71 389
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			-1 449	-8 388	-18 124	-27 961
Total passifs financiers par échéance		2 690 176	1 128 711	1 310 642	945 346	6 074 875

(1) Sont positionnés en indéterminé, les titres de participation ainsi que les OPCVM instruments de capitaux propres et échéance supérieure à 5 ans les OPCVM Instrument de dettes.

(2) Sont positionnés en indéterminé le TSDI Casa

(3) Sont positionnés en indéterminé les TSDI Prédica

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		59 345				59 345
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		6 229	0	23 333	25 536	55 098
Instruments dérivés de couverture		8 329	1 958	3 356	18 106	31 749
Actifs financiers disponibles à la vente	450 103				70 156	520 259
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 059	84 812	18 572	206 802	54 377	369 622
Prêts et créances sur la clientèle		776 484	640 503	1 717 122	2 021 699	5 155 808
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		93	1 911	10 102	176	12 281
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		179	12 278	159 865	43 226	215 548
Total actifs financiers par échéance	455 162	935 471	675 222	2 120 580	2 233 276	6 419 710
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1 939	1 221	588	3 829	7 577
Instruments dérivés de couverture		2 675	5 258	14 655	308	22 896
Dettes envers les établissements de crédit		820 473	979 885	1 190 478	895 088	3 885 924
Dettes envers la clientèle		1 512 214	34 128	65 801	1 087	1 613 230
Dettes représentées par un titre		11 493	632			12 125
Dettes subordonnées		295	2 600	9 147	62 029	74 071
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-52	-457	-3 280	-17 051	-20 840
Total passifs financiers par échéance	0	2 349 037	1 023 267	1 277 389	945 290	5 594 983

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Salaires et traitements	39 906	42 491
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 634	4 559
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 260	858
Autres charges sociales	16 096	15 907
Intéressement et participation	7 573	7 404
Impôts et taxes sur rémunération	5 929	5 168
Total charges de personnel *	75 398	76 387

*Dont indemnités liées à la retraite pour 69 milliers d'euros au 31 Décembre 2010 contre 73 milliers d'euros au 31 Décembre 2009.

*Dont médailles du travail pour 86 milliers d'euros au 31 Décembre 2010 contre 86 milliers d'euros au 31 Décembre 2009

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	1 329	1 308
Étranger		
Total	1 329	1 308

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole s.a. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2010	31/12/2009
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	13 322	12 706
	Écart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 009	775
	Coût financier	673	644
	Cotisations employés		0
	Modifications, réductions et liquidation de régime		254
	Variation de périmètre		0
	Prestations versées (obligatoire)	-1 410	-784
	(Gains) / pertes actuariels	598	-273
	Dette actuarielle au 31/12/n	14 192	13 322

<i>en milliers euros</i>		31/12/2010	31/12/2009	
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 009	775	
	Coût financier	673	644	
	Rendement attendu des actifs	-440	-450	
	Amortissement du coût des services passés	22	22	
	Gains / (pertes) actuariels net		-145	
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		0	
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		0	
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 264	846

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2010	31/12/2009
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	13 108	12 716
	Écart de change		
	Rendement attendu des actifs	440	450
	Gains / (pertes) actuariels	-102	-128
	Cotisations payés par l'employeur	1 944	854
	Cotisations payés par les employés		0
	Modifications, réductions et liquidations de régime		0
	Variation de périmètre		0
	Prestations payées par le fonds	-1 410	-784
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	13 980

<i>en milliers d'euros</i>		31/12/2010	31/12/2009
Position nette	Dette actuarielle fin de période	14 192	13 322
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	210	232
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	13 980	13 108
	Position nette (passif) / actif fin de période	-422	-446

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en milliers d'euros)		31/12/2010	31/12/2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		459	
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année		459	-95
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		364	-95

Informations sur les actifs du régime (1)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Composition des actifs					
- % d'obligations	83,6	77	81,1	75,1	71,3
- % d'actions	9,6	15,7	9,1	17,1	19,2
- % autres actifs	6,8	7,3	9,8	7,8	9,5

Régimes à prestations définies - principales hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
- Taux d'actualisation (2)	3,71%	4,34%			
- Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,03%	4,03%	4,71%	4,84%	4,15%
- Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		3,90%	4,05%	4,00%	4,00%
- Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,06%	2,83%	4,15%	4,15%	4,05%
- Taux d'évolution des coûts médicaux			2,83%	2,83%	2,83%
- Autres (à détailler)					

(1) calculé sur la base de 168,5 Milliards d'euros d'actifs sur l'ensemble du périmètre

(2) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over,

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.4. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Charente Périgord au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 9 147 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010.

Dans le cadre du droit individuel de formation, 4 133 heures ont été utilisés au titre de l'année 2010. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2010 s'élèvent à 100 761 heures.

	31/12/2010	31/12/2009
<i>en milliers d'euros</i>		
Participation	1 328	2 136
Intéressement	6 244	5 269
Indemnités de départ à la retraite	854	976
Médaille du travail	721	569
Total	9 147	8 950

7.5. Rémunérations de dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 2 489 milliers d'euros dont 1 540 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi,

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés	905 811	838 134
Engagements de financement	824 764	775 080
, Engagements en faveur d'établissements de crédit		
, Engagements en faveur de la clientèle	824 764	775 080
Ouverture de crédits confirmés	646 329	584 486
- Ouverture de crédits documentaires	141	
- Autres ouvertures de crédits confirmés	646 188	
Autres engagements en faveur de la clientèle	178 435	190 594
Engagements de garantie	81 047	63 054
, Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
, Engagements d'ordre de la clientèle	81 047	63 054
Cautions immobilières	27 049	44 885
Garanties financières	35 231	
Autres garanties d'ordre de la clientèle	18 767	18 169
Engagements reçus	1 808 050	1 213 315
Engagements de financement		
, Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	500 152	152
, Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 301 587	1 205 942
, Engagements reçus d'établissements de crédit	294 997	357 058
, Engagements reçus de la clientèle	1 006 590	848 884
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	139 216	132 896
Autres garanties reçues	867 374	715 988
Autres engagements reçus	6 311	7 221

(1) la variation de 500 millions concerne les accords de refinancement effectués auprès de Crédit Agricole s.a.

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes,

- Reclassements effectués par la Caisse régionale de Charente Périgord

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a opéré ni en 2009 ni en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales,

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt, Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs,

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite, Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses, Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés,

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous,

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	653 400	653 050	369 622	368 838
Prêts et créances sur la clientèle	5 436 294	5 670 819	5 155 808	5 324 030
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	212 349	220 288	215 548	220 493
Immeubles de placement	2 072	2 072	1 942	1 942
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	3 480 247	3 487 266	3 885 924	3 894 101
Dettes envers la clientèle	1 799 657	1 799 657	1 613 230	1 613 230
Dettes représentées par un titre	727 229	727 315	12 125	12 125
Dettes subordonnées	71 389	71 389	74 071	74 071

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés),

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation,

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée,

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de Charente Périgord prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable, Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables,

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés comprennent les créances rattachées et sont nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 555		6 555	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	6 555		6 555	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	56 959	5 193	50 794	972
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	56 959	5 193	50 794	972
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 959	5 193	50 794	972
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	527 575		527 575	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	58 447		58 447	
Actions et autres titres à revenu variable	469 128		469 128	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	34 417		34 417	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	625 506	5193	619 341	972

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 174		5 174	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5174		5174	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	49 924	5 018	44 068	838
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	49 924	5 018	44 068	838
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	49 924	5 018	44 068	838
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	520 259		520 259	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 156		70 156	
Actions et autres titres à revenu variable	450 103		450 103	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	31 749		31 749	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	607 106	5 018	601 250	838

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés comprennent les dettes rattachées

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 891		6 891	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	6 891		6 891	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	17 423		17 423	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	24 314		24 314	

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 577		7 577	
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	7 577		7 577	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	22 896		22 896	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	30 473		30 473	

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas effectué de transferts significatifs,

	Total	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
		Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Valeurs reçues en pension	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	Titres à la juste valeur par résultat sur option
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde d'ouverture (01/01/2010)								
Gains /pertes de la période (1)	838	0	0	0	0	838	0	838
Comptabilisés en résultat	134					134		134
Comptabilisés en capitaux propres								0
Achats de la période								0
Ventes de la période								0
Emissions de la période								0
Dénouements de la période								0
Transferts								0
Transferts vers niveau 3								0
Transferts hors niveau 3								0
Solde de clôture (31/12/2010)	972	0	0	0	0	972	0	972

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	134
Comptabilisés en résultat	134
Comptabilisés en capitaux propres	

		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
	Total	Créanc es sur la clientè le	Actifs représent atifs de contrats en unités de compte	Valeurs reçues en pension	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Obligati ons et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	Titres à la juste valeur par résultat sur option
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde d'ouverture (01/01/2009)								
Gains /pertes de la période (1)	1 041	0	0	0	0	1041	0	1 041
Comptabilisés en résultat	-203							-203
Comptabilisés en capitaux propres								0
Achats de la période								0
Ventes de la période								0
Emissions de la période								0
Dénouements de la période								0
Transferts								0
Transferts vers niveau 3								0
Transferts hors niveau 3								0
Solde de clôture (31/12/2009)	838	0	0	0	0	838	0	838

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-203
Comptabilisés en résultat	-203
Comptabilisés en capitaux propres	

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble,

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé,

Liste des entités	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Caisse régionale	France	Intégration globale	99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	France	Intégration globale				